

Département du  
TARN  
Arrondissement  
ALBI  
Canton  
ALBI SUD

**DELIBERATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE**  
**D26022CCAS**  
**Séance du 25 juin 2026 à 18 heures 30**

Date de la  
Convocation  
Le 15/06/2026

Date d'Affichage  
Le 16/06/2026

Date de mise en ligne  
de la délibération :  
Le 29/06/2026

Ce jourd'hui le jeudi vingt-cinq de l'an deux mille vingt-six à 18h30  
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

**Présents :**

**Membres élus :** Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS, Jean-Pierre DEMNI, Vice-Président, Laura SAPONARO, Vice-Présidente déléguée, Nadia BOUALAM, Arnaud ESPIÉ, Bruno VICTORIA

**Membres nommés :** Michèle CAMEL, Éric CENDRES, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT, Françoise HURET, M. Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 12	Vote pour : 12
Votants : 12	Vote contre : 0

**Absente excusée :** Pascale KHAMNOUTHAY, membre élue

**Secrétaire :** Laura SAPONARO

**Objet de la délibération : Secours aux particuliers – Situation 2**

Le Vice-Président présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve Mme : \_\_\_\_\_, domiciliée sur la commune : \_\_\_\_\_.

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation, décide de l'aider au paiement de sa facture de l'ADMR du mois d'avril qui s'élève à 29,75 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **29,75 €**  
Cette somme sera réglée directement à l'ADMR de Carlus sur présentation de la facture.

Certifié conforme au Registre  
Fait au SEQUESTRE le 25 juin 2026



Le Président,  
**Gérard POUJADE**

Le vice-Président,  
**Jean-Pierre DEMNI**

La secrétaire de séance,  
**Laura SAPONARO**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.